

**AVIS**

ENV.19.110.AV

---

Extension du parc pétrolier de Liège - Airport,  
GRACE-HOLLOGNE

Avis adopté le 25/11/2019

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande :

- Type de demande : Permis unique
- Rubrique(s) en classe 1 : 63.12.09.02.03
- Demandeur : Liège Airport SA
- Auteur de l'étude : AQUALE – ECOFOX DEVELOPPEMENT, Noville-les-Bois
- Autorités compétentes : Fonctionnaires technique et délégué

### Avis :

- Référence légale : Art. R.82 du Livre Ier du Code de l'Environnement
- Date de réception du dossier : 22/10/2019
- Date de fin de délai de remise d'avis (délai) : 21/12/2019 (60 jours)
- Portée de l'avis :
  - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
  - Opportunité environnementale du projet
- Visite de terrain : 20/11/2019
- Audition : 25/11/2019

### Projet :

- Localisation : Commune de Grâce-Hollogne
- Situation au plan de secteur : Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Catégorie : 5 - Processus industriels de transformation de matières

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet concerne une demande de permis unique dans le cadre de l'extension du parc pétrolier de l'aéroport de Liège via la construction et l'exploitation d'une citerne additionnelle de 1760 m<sup>3</sup> de carburant JET A-1. Cette citerne vise à répondre, en partie, à l'évolution constante du trafic aérien. L'encuvement au sein duquel cette cuve sera posée a déjà été aménagé lors de la construction du parc pétrolier et contient trois cuves identiques autorisées et opérationnelles. Une géomembrane est située en dessous de la dalle de béton étanche et un système de détection de fuite est également installé ainsi que différents mécanismes de sécurité.

Les citernes sont reliées directement par un oléoduc qui achemine le kérosène depuis la base militaire de Glons, elle-même alimentée directement auprès des raffineries.

Le stock de carburant actuel est complété par l'approvisionnement journalier d'environ 15 camions citernes afin de répondre à la demande sur le site.

## 1. AVIS

### 1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

---

**Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.**

Le Pôle apprécie notamment :

- la présentation claire du projet qui explique également le fonctionnement technique du parc pétrolier et des processus d'avitaillement ;
- l'illustration par de nombreuses photos explicatives facilitant la compréhension.

Cependant, le Pôle regrette le manque d'informations relatives à l'accident de 2017, responsable d'une pollution de sol. Ces informations ont cependant été fournies lors de la visite de terrain et de l'audition.

### 1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

---

**Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur d'étude sont prises en compte.**

Le Pôle appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes :

- la vidange et l'entretien régulier des séparateurs d'hydrocarbures ;
- l'entretien des surfaces étanches afin d'éviter toute propagation éventuelle dans le sol et le sous-sol.